

# **Association pour le droit de l'environnement ADE**

## **Rapport et comptes annuels 2023**



# Sommaire

---

**Rapport annuel 2023** **4**

- I. L'association
- II. Activités de l'ADE
- III. Documentation
- IV. Manifestations
- V. Projets
- VI. Finances

---

**Comptes annuels 2023** **14**

---

**Organes** **18**

# Rapport annuel 2023

## I. L'association

### But de l'association

L'association pour le droit de l'environnement (ADE) a été fondée en 1985 et se considère comme une plateforme d'information nationale pour toutes les questions touchant au droit de l'environnement.

Le droit de l'environnement comprend les différents actes législatifs du droit fédéral de l'environnement (loi sur la protection de l'environnement, loi sur la protection des eaux, loi sur le génie génétique, loi sur le CO<sub>2</sub>, loi sur la protection de la nature et du paysage, loi sur les forêts, loi sur la chasse, loi fédérale sur la pêche, loi fédérale sur l'aménagement des cours d'eau). En tant qu'association essentiellement soutenue par la collectivité, l'ADE a pour ambition d'offrir des informations pertinentes, objectives et actuelles sur les développements en cours et l'exécution dans le domaine du droit de l'environnement.

L'association pour le droit de l'environnement (ADE) s'efforce d'offrir aux spécialistes de la Confédération, des cantons, des communes et de l'économie privée un programme riche et varié d'information et de formation continue dans le domaine du droit de l'environnement suisse. Nos prestations sont les suivantes:

- traitement juridique et politico-juridique de thèmes environnementaux dans des articles et exposés,
- diffusion et critique scientifique d'arrêts relevant du droit de l'environnement rendus par les tribunaux et par les instances administratives supérieures,
- analyse intellectuelle de questions et problèmes en matière d'exécution et mise au point de solutions appropriées,

- références à la législation environnementale de la Confédération (conventions internationales incluses), aux aides à l'exécution et aux rapports de l'administration fédérale ainsi qu'à la doctrine relative au droit de l'environnement suisse, international et étranger,
- publication des projets législatifs et des arrêts les plus importants en droit européen de l'environnement, en tenant particulièrement compte des besoins du cercle des destinataires suisses.

Nos informations sont mises à disposition comme suit:

- publication de la revue spécialisée «Droit de l'environnement dans la pratique (DEP)»,
- organisation de séminaires sur des thèmes environnementaux actuels ainsi que
- traitement et mise à disposition de données pertinentes relatives au droit de l'environnement.

### Comité

Le comité est l'organe de régulation et de contrôle de l'ADE. Il est équitablement composé de représentant-e-s de l'administration, de la justice, de la science, du consulting et de l'économie ainsi que de représentant-e-s des différentes régions linguistiques. Le comité est resté inchangé durant l'année sous revue. Il s'est réuni à deux reprises afin d'examiner notamment les comptes annuels, le budget et les thèmes des séminaires à organiser en 2023. En outre, il a adopté la stratégie de l'ADE pour les années à venir.

Après s'être engagés durant de nombreuses années pour l'ADE, Peter Hettich, Prof. en droit, Professeur de droit public économique incluant le droit des constructions, de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Université de Saint-Gall, Andrea Loosli, lic. en droit, secrétaire générale CCE – Conférence des chefs des services de la protection

de l'environnement, Berne, André Muller, MLaw, avocat, Office des autorisations de construire, service des affaires juridiques, juriste-coordonateur (adjoint du directeur), canton de Genève, et Karin Scherrer Reber, Dr en droit, Tribunal administratif de Soleure, Présidente, se sont retirés du comité. Pour les remplacer, quatre nouveaux membres aux compétences exceptionnelles ont été nommés en les personnes de Dunia Brunner, Dr en droit, Université de Lausanne, Nadine Kammermann, Dr. phil., secrétaire générale CCE – Conférence des chefs des services de la protection de l'environnement, Berne, Beatrix Schibli, PD Dr en droit, enseignante de droit économique public à la Haute école des sciences appliquées de Zurich (ZHAW), conseillère juridique auprès de l'étude SCHIBLI & PARTNER, et Nils Stohner, Dr en droit, juge, Tribunal administratif du canton de Berne.

## Conseil

Le conseil est un «organe de soutien» de l'ADE et se compose de personnalités connues et émérites. En tant que tel, il assiste l'ADE en lui soumettant des idées et en la mettant en relation avec des conférencières et conférenciers ainsi qu'avec des auteur-e-s. Le comité s'efforce de maintenir un contact régulier avec le conseil.

## Assemblée générale

L'assemblée générale est le pouvoir suprême de l'ADE. Toutes les personnes et institutions intéressées à poursuivre le but de l'association ont la possibilité de devenir sociétaires. L'assemblée générale s'est déroulée le 28 juin 2023 dans le cadre du séminaire annuel. Elle a été l'occasion d'approuver le rapport annuel ainsi que les comptes annuels 2022 et de prononcer la décharge.

## Secrétariat

Le secrétariat de l'ADE est responsable de la rédaction du cahier «DEP», de l'organisation des séminaires ainsi que de la planification stratégique et financière de l'association. Il assure un échange fluide d'informations entre le comité et la commission de rédaction ou de tierces personnes. Il se trouve à Saint-Gall, à l'adresse suivante: Oberer Graben 42, 9000 Saint-Gall. En 2023, le secrétariat de l'ADE a accueilli une nouvelle collaboratrice en la personne de Franziska Fawcett, responsable de la communication et des manifestations.

## Commission de rédaction

La commission de rédaction conseille le secrétariat en ce qui concerne le contenu et la présentation de la revue «DEP» et veille à garantir la qualité scientifique du DEP. Composée de juristes de l'environnement experts dans leur domaine, la commission prodigue de judicieux conseils et apporte une contribution extrêmement précieuse, p. ex. en établissant les contacts avec des auteur-e-s renommés, en contrôlant le contenu du DEP et en informant sur les développements pertinents en droit de l'environnement. En général, la commission de rédaction se réunit deux fois par an. Durant l'année sous revue, elle s'est réunie en janvier ainsi qu'en septembre, afin de discuter des diverses tâches relatives au DEP et de les coordonner. Ces rencontres ont été l'occasion de recueillir les articles et commentaires à publier et de définir les exigences quant à leur contenu. Le Prof. Jean-Baptiste Zufferey ayant quitté la commission de rédaction, un nouveau membre aux compétences exceptionnelles a été nommé en la personne de Jean-Michel Brahier.

## II. Activités de l’ADE

### Revue «Droit de l’environnement dans la pratique DEP»

Le «Droit de l’environnement dans la pratique DEP» est la revue scientifique majeure en droit de l’environnement suisse. Son rôle est de transmettre la jurisprudence, la doctrine, la littérature et la législation à l’ensemble des actrices et acteurs du droit de l’environnement.

La revue spécialisée «Droit de l’environnement dans la pratique DEP» paraît en principe huit fois par an. La revue est disponible en version papier ou sous forme d’e-paper (PDF). Nous y publions nombre de décisions judiciaires fédérales et cantonales ainsi que des contributions sur le droit de l’environnement (rubriques «Arrêts», «Article principal», «Forum»), des commentaires sur les publications actuelles suisses et étrangères en droit de l’environnement (rubrique «Littérature») ainsi que des informations concernant la législation, les directives, les rapports et la littérature relative au droit de l’environnement national et international (rubrique «Nouveautés»). La rubrique «Fenêtre européenne» rédigée par Sebastian Heselhaus, Prof. en droit, M.A., Université de Lucerne, qui paraît quatre fois par année, rend compte des développements juridiques en Europe et observe ses effets sur le droit de l’environnement suisse. En outre, le DEP paraît également sous forme de cahier de séminaire, où sont publiés tous les exposés présentés par les conférencières et conférenciers animant nos séminaires. Les rubriques «Fenêtre européenne» et «Nouveautés» peuvent être téléchargées gratuitement sur notre site internet sous [www.vur-ade.ch](http://www.vur-ade.ch) > rubrique «URP/DEP».

### Abonnements / édition

L’effectif d’abonné-e-s est stable; on observe une augmentation du nombre d’abonnements en ligne et une consultation plus fréquente du DEP sur Swisslex. D’après son expérience, l’ADE estime que sa revue spécialisée intéresse un cercle de 2000 à 3000 lectrices et lecteurs.

Abonnement papier / en ligne:

- 542 adresses ont reçu le DEP en version papier
- 368 adresses reçoivent le DEP en version numérique

Edition: 600

### Contenu

Huit éditions du DEP ont été publiées durant l’année sous revue, avec le contenu suivant:

### Cahiers de décisions contenant des articles de fond et des contributions au forum

#### DEP 1/2023

- Dans ce cahier est parue la contribution au forum rédigée en allemand par Michael Bütler, Dr en droit, avocat, Zurich, et intitulée «Prairie maigre ou vignoble en ville de Zurich? Une lutte complexe et dix jugements – le long chemin parcouru jusqu’à l’arrêt du Tribunal fédéral 1C\_663/2020».
- Ce cahier contient différentes décisions portant sur les thèmes suivants: «Protection de la nature; changement d’affectation d’une prairie maigre de la zone de protection de la nature à une zone agricole»; «Protection de la nature; compatibilité avec le droit supérieur des dispositions d’une ordonnance cantonale relatives au fauchage et au pâturage de surfaces protégées»; «Droit de recours de l’office fédéral compétent; objet du litige à la lumière du principe de coordination»; «Protection contre les crues et protection des eaux; projet d’aménagement des eaux assurant la meilleure protection possible contre les crues et la reconstitution du tracé naturel du cours d’eau»; «Protection des eaux; délimitation des espaces réservés aux eaux hors des zones à bâtir»; «Immissions de bruit intérieur; admissibilité d’une détérioration de l’acoustique du bâtiment lors de travaux de transformation»; «Protection contre le bruit; caractère déterminant des valeurs limites d’immissions pour la construction d’un nouveau site agricole dans la zone de protection paysagère».

#### DEP 2/2023

- Ce cahier contient différentes décisions portant sur les thèmes suivants: «Evaluation d'un projet de parc éolien; confirmation de l'intérêt national et conservation de la forêt»; «Energie éolienne; admissibilité d'une disposition communale sur la distance à respecter par rapport aux éoliennes»; «Protection des eaux; non-réalisation de la condition de l'implantation imposée par la destination concernant l'extension d'une installation dans l'espace réservé aux eaux»; «Protection contre le bruit pour de nouveaux bâtiments dans les secteurs exposés au bruit; disposition des locaux à usage sensible au bruit d'un immeuble d'habitation dans une zone déjà exposée au bruit; pesée des intérêts»; «Immissions sonores d'un garage souterrain; respect des valeurs de planification du degré de sensibilité (DS) II et du principe de prévention»; «Permis d'exploiter une carrière dans une zone IFP – garantie de la restauration des valeurs paysagères et naturelles du site; protection contre les vibrations; préavis admissible d'une commission cantonale pour la protection de la nature» (avec une remarque de la rédaction rédigée par Daniela Thurnherr, Prof. en droit, LL.M., Faculté de droit de l'Université de Bâle, membre de la commission de rédaction); «Installation de détente au bord d'un cours d'eau; admissibilité d'interventions dans l'espace réservé aux eaux, végétation des rives et buts de protection de l'ISOS» (avec une remarque de la rédaction rédigée par Gregor Geisser, lic. en droit, avocat, Saint-Gall, collaborateur du secrétariat de l'ADE).

#### DEP 4/2023

- Dans ce cahier est paru l'article principal «La consécration légale de l'infrastructure écologique à l'aune des principes de conservation de la biodiversité» rédigé par Thierry Largey, Prof. associé, Dr en droit, licencié en biologie, Université de Lausanne, et Valérie Dupont, Dr en droit, chargée de recherche à l'Université de Lausanne, maître de conférences invitée à l'UC Louvain.
- Ce cahier contient en outre différentes décisions portant sur les thèmes suivants: «Nuisances sonores dues à une installation ferroviaire; pas d'indemnisation avant l'échéance du délai d'assainissement prolongé»; «Bruit du trafic routier; droit au réexamen d'une décision d'assainissement de bruit» (avec une remarque de la rédaction rédigée par Alain Griffel, Prof. en droit, Université de Zurich, membre de la commission de rédaction); «Bruit du trafic routier; revêtement peu bruyant visant à limiter les nuisances sonores – solution uniforme»; «Protection contre le bruit; exigences

de la législation sur la protection contre le bruit pour un stade de sport équipé de quatre tours»; «Protection de l'air; immissions produites par une installation de couplage chaleur-force pour l'incinération de déchets animaux; retrait d'une autorisation entrée en force»; «Protection des eaux; adaptation de la largeur de l'espace réservé aux eaux à la configuration des constructions dans les zones densément bâties; ordre de démolition concernant un mur en gabion muni d'une installation solaire»; «Protection des eaux; demande de permis de construire un immeuble d'habitation dans l'espace réservé aux eaux»; «Protection des eaux; démontage d'une grue à bateau illégalement aménagée dans l'espace réservé aux eaux, dont l'implantation n'était pas imposée par sa destination»; «Calcul des dépens pour la procédure devant le Tribunal administratif fédéral en tenant compte de la Convention d'Aarhus».

#### DEP 5/2023

- Dans ce cahier est parue la contribution au forum rédigée par Lorenz Lehmann, lic. en droit, avocat, Ecosens AG, Wallisellen, et Rahel Zimmermann, MLaw, Ecosens AG, Wallisellen, intitulée: «Technologies de captage, d'extraction et de stockage du CO<sub>2</sub> en Suisse: les dernières évolutions législatives et leurs lacunes».
- Ce cahier contient en outre différentes décisions portant sur les thèmes suivants: «Energies renouvelables; validité d'une initiative demandant le passage à des chauffages utilisant des énergies renouvelables»; «Energies renouvelables; validité d'une initiative demandant l'installation de raccordements électriques dans les garages collectifs d'immeubles d'habitation»; «Législation sur l'énergie; conformité au droit fédéral de l'interdiction des chauffages et boilers électriques dès 2030»; «Développement durable; incompatibilité d'une initiative cantonale 'Pour la gratuité des transports publics' avec le droit supérieur» (avec une remarque de la rédaction rédigée par Daniela Thurnherr, Prof. en droit, LL.M., Faculté de droit de l'Université de Bâle, membre de la commission de rédaction); «Devoir de procéder à un examen suffisant de variantes concernant un grand projet ayant un impact sur l'environnement» (avec une remarque de la rédaction rédigée par Peter M. Keller, Prof. en droit, Bremgarten bei Bern, membre de la commission de rédaction); «Droit de la protection des eaux; calcul des taxes de base sur l'eau potable et sur les eaux usées dans une commune touristique».

### DEP 6/2023

- Dans ce cahier est paru l'article principal «Récupération des éléments de construction issus des mines urbaines – réutilisation entre déchets et produits de construction» rédigé par Oliver Streiff, PD Dr en droit, arch. dipl. EPF, chef du service spécialisé Aménagement urbain et droit de l'environnement, ZHAW School of Management and Law, et Annette Zoller-Eckenstein, MLaw, avocate, service spécialisé Aménagement urbain et droit de l'environnement, ZHAW School of Management and Law.
- Ce cahier contient en outre différentes décisions portant sur les thèmes suivants: «Protection contre le bruit; proportionnalité d'une réduction de la vitesse sur un tronçon de route nationale» (avec une remarque de la rédaction rédigée par Anne-Christine Favre, Prof. en droit, Université de Lausanne, membre de la commission de rédaction, et Sophie Ribaut, avocate, MLaw, Kellerhals Carrard, Zurich); «Bruit routier; coordination des mesures lorsque plusieurs tronçons de route nécessitent un assainissement»; «Bruit du trafic routier; allègements pour l'assainissement d'une route nationale»; «Protection de l'air; immissions d'odeurs d'une cuisine industrielle; recours aux directives pour évaluer la faisabilité et le caractère supportable d'une installation de ventilation présentant une puissance minimale»; «Sites contaminés; besoin d'assainissement invoqué après la décontamination totale du site d'un sinistre»; «Protection des eaux; pas d'obligation supplémentaire d'assainir le débit résiduel – admissibilité du modèle de calcul <Axp0>»; «Protection des eaux; pas de tâche de la Confédération lorsqu'une autorisation au sens du droit de la protection des eaux est délivrée en dehors de secteurs particulièrement menacés»; «Protection de la nature; exigences concernant un parc naturel périurbain d'importance nationale».

### DEP 8/2023

- Dans ce cahier est paru l'article principal «Les zones 30: distinctions et nouveautés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023» rédigé par Sophie Ribaut, avocate, MLaw, Kellerhals Carrard, Zurich.
- Ce cahier contient en outre différentes décisions portant sur les thèmes suivants: «Circulation routière; proportionnalité d'une zone 30 sur un tronçon de route principale afin de réduire les atteintes excessives à l'environnement»;

«Protection contre le bruit; pas d'obligation de plan sectoriel pour réglementer les vols de travail les dimanches et jours fériés»; «Protection de la nature et du paysage; plan d'aménagement dans le secteur de protection des eaux et en contradiction avec l'ISOS – nécessité d'une expertise de la CFNP»; «Secteur de protection des eaux; absence de pesée des intérêts concernant l'octroi d'une dérogation au sens de la législation sur la protection des eaux dans le secteur Au de protection des eaux»; «Protection des eaux; examen de l'ensemble d'un système d'évacuation des eaux dans le cadre d'une demande de construction pour remplacer une conduite d'eaux usées défectueuse»; «Retrait de l'autorisation de mise en circulation de produits phytosanitaires; admissibilité des délais transitoires»; «Initiative populaire communale en matière de planification; déclassement en zone inconstructible en vue de créer une zone à protéger»; «Droit pénal; pas de <mobile honorable> en cas de déprédations commises par des militants pour le climat».

### Remarques de la rédaction

Les arrêts importants publiés dans le DEP font l'objet d'un commentaire rédigé par les membres de la commission de rédaction ou par des expert-e-s mandatés par nos soins. Ont rédigé un commentaire dans les cahiers du DEP publiés cette année:

- Daniela Thurnherr, Prof. en droit, LL.M., Faculté de droit de l'Université de Bâle, membre de la commission de rédaction: commentaire de l'arrêt du TF 1C\_368/2020 du 21 décembre 2022 («Permis d'exploiter une carrière dans une zone IFP – garantie de la restauration des valeurs paysagères et naturelles du site; protection contre les vibrations; préavis admissible d'une commission cantonale pour la protection de la nature»), DEP 2023 202.
- Gregor Geisser, Dr en droit, avocat, Saint-Gall, collaborateur du secrétariat de l'ADE: commentaire de l'arrêt du TF 1C\_654/2021 du 28 novembre 2022 («Installation de détente au bord d'un cours d'eau; admissibilité d'interventions dans l'espace réservé aux eaux, végétation des rives et buts de protection de l'ISOS»), DEP 2023 227.
- Alain Griffel, Prof. en droit, Université de Zurich, membre de la commission de rédaction: commentaire de l'arrêt du TF 1C\_574/2020 du 9 mars 2023 («Bruit du trafic routier; droit au réexamen d'une décision d'assainissement de bruit»), DEP 2023 400.

- Daniela Thurnherr, Prof. en droit, LL.M., Faculté de droit de l'Université de Bâle, membre de la commission de rédaction: commentaire sur quatre décisions ATF dans le domaine du développement durable et de la protection du climat, DEP 2023 517.
- Peter M. Keller, Professeur en droit, Bremgarten bei Bern, membre de la commission de rédaction: commentaire de l'arrêt du TF 1C\_567/2020, 1C\_568/2020 du 1<sup>er</sup> mai 2023 («Devoir de procéder à un examen suffisant de variantes concernant un grand projet ayant un impact sur l'environnement»), DEP 2023 537.
- Anne-Christine Favre, Prof. en droit, Université de Lausanne, membre de la commission de rédaction, et Sophie Ribaut, avocate, MLaw, Kellerhals Carrard, Zurich: commentaire de l'arrêt du TF 1C\_27/2022, 1C\_33/2022 du 20 avril 2023 («Protection contre le bruit; proportionnalité d'une réduction de la vitesse sur un tronçon de route nationale»), DEP 2023 620.

## Articles principaux

- **DEP 3/2023:** «Conséquences des modifications à la loi sur l'énergie (LEne) du 30 septembre 2022 sur la production d'énergie solaire et les paysages alpins», par Herbert Bühl, dipl. en sciences naturelles EPF/SIA, c/o Winzeler + Bühl, Neuhäusern am Rheinfl, in: URP 2023 260.
- **DEP 4/2023:** «La consécration légale de l'infrastructure écologique à l'aune des principes de conservation de la biodiversité», par Thierry Largey, Prof. associé, Dr en droit, licencié en biologie, Université de Lausanne, et Valérie Dupont, Dr en droit, chargée de recherche à l'Université de Lausanne, maître de conférences invitée à l'UC Louvain, in: URP 2023 343.
- **DEP 6/2023:** «Récupération des éléments de construction issus des mines urbaines – réutilisation entre déchets et produits de construction», par Oliver Streiff, PD Dr en droit, arch. dipl. EPF, chef du service spécialisé Aménagement urbain et droit de l'environnement, ZHAW School of Management and Law, et Annette Zoller-Eckenstein, MLaw, avocate, service spécialisé Aménagement urbain et droit de l'environnement, ZHAW School of Management and Law, in: URP 2023 579.
- **DEP 8/2023:** «Les zones 30: distinctions et nouveautés dès le 1<sup>er</sup> janvier 2023», par Sophie Ribaut, avocate, MLaw, Kellerhals Carrard, Zurich, in: DEP 2023 791.

## Forum

- **DEP 1/2023:** «Prairie maigre ou vignoble en ville de Zurich? Une lutte complexe et dix jugements – le long chemin parcouru jusqu'à l'arrêt du Tribunal fédéral 1C\_663/2020», par Michael Bütler, Dr en droit, avocat, Zurich, in: URP 2023 1.
- **DEP 5/2023:** «Technologies de captage, d'extraction et de stockage du CO<sub>2</sub> en Suisse: les dernières évolutions législatives et leurs lacunes», par Lorenz Lehmann, lic. en droit, avocat, Ecosens AG, Wallisellen, et Rahel Zimmermann, MLaw, Ecosens AG, Wallisellen, in: DEP 2023 465.

## Cahiers et exposés de séminaires

Le **DEP 3/2023** contient les exposés du séminaire «Production d'énergies renouvelables: état des lieux à la lumière du droit de l'environnement et de l'aménagement du territoire», qui a eu lieu le 24 novembre 2022 à Aarau et avait pour objet les thèmes suivants:

- Tournant énergétique et sécurité de l'approvisionnement: quel avenir pour la construction d'installations de production d'énergie et l'environnement?, par Arnold Marti, Prof. en droit, ancien vice-président du Tribunal cantonal de Schaffhouse et Professeur titulaire de droit public à l'Université de Zurich, in: DEP 2023 249.

Le **DEP 7/2023** contient les sept exposés du séminaire «Responsabilité environnementale des entreprises actives sur le plan international» qui a eu lieu le 28 juin 2022 à Soleure:

- Editorial d'Evelyne Schmid, Professeure ordinaire en droit international public à l'Université de Lausanne, in: URP 2023 693.
- «Responsabilité des entreprises: nouveaux développements à l'échelon international», par Christine Kaufmann, Prof. en droit, Institut de droit international public et de droit constitutionnel étranger, Université de Zurich, in: DEP 2023 699.
- «Responsabilité environnementale des entreprises du point de vue du droit international public», par Mirina Grosz, Prof. en droit (HES), avocate, Prof. de droit constitutionnel, de droit administratif et de droit international public à la Kalaidos Law School (HES), avocate auprès de l'étude Poledna RC, in: DEP 2023 712.

- «Responsabilité environnementale des entreprises actives sur le plan international – perspectives législatives pour la Suisse avec un accent sur la responsabilité climatique», par Gregor Geisser, Dr en droit, avocat, in: DEP 2023 727.
- «Aperçu et portée des exigences légales en matière de durabilité environnementale pour les entreprises suisses», par Isabelle Romy, Prof. en droit, avocate, Kellerhals Carrard, Zurich, in: DEP 2023 747.
- «Ordonnance sur le commerce du bois – rapport d’atelier», par Achim Schafer, ingénieur du bois HES, collaborateur scientifique, OFEV, division Forêts, section Industrie du bois et économie forestière, in: DEP 2023 768.
- «Corporate Climate Litigation: le dépôt de plainte comme outil de mise en œuvre de la responsabilité climatique des entreprises? Une contextualisation», par Andreas Hösli, lic. en droit, doctorant à l’Université de Zurich, LL.M., avocat, Walder Wyss AG, in: DEP 2023 776.

## Fenêtre européenne

La rubrique «Fenêtre européenne», rédigée par Sebastian Heselhaus, Prof. en droit, M.A., Université de Lucerne, a paru dans le DEP 2023 78, 308, 549 et 863.

## III. Documentation

### Site web

Le site internet de l’ADE [www.vur-ade.ch](http://www.vur-ade.ch) donne des informations concernant l’association, notre revue «DEP», nos séminaires consacrés à des questions environnementales actuelles, mais aussi concernant le droit de l’environnement en général. En outre, il attire l’attention sur les manifestations actuelles organisées par l’ADE et par d’autres organisations ainsi que sur d’éventuelles offres d’emploi. Le site web de l’ADE entièrement remanié a été mis en ligne à la fin mai 2023.

### DEP en ligne

La revue spécialisée est disponible sous forme d’e-paper. Les différentes contributions peuvent être téléchargées sur le site internet sous forme de

## Littérature

Le DEP invite régulièrement des expert-e-s confirmés à se prononcer sur les nouvelles parutions les plus importantes en droit de l’environnement. Les ouvrages suivants ont été présentés durant l’année sous revue:

- DEP 2023 102: Corina Caluori, Das altlastenrechtliche Sanierungsverfahren, Zürcher Diss. 2022, in: Heribert Rausch / Alain Griffel (édit.), Schriftenreihe zum Umweltrecht, Band 30, Zurich/Genève 2022, 357 pages, ISBN 978-3-7255-8491-8, recension par Hans W. Stutz, Dr en droit, STUTZ Umweltrecht, Zurich.
- DEP 2023 231: Dunia Brunner, Vers une économie circulaire durable en Suisse – Analyse systémique et prospective des apports et limites du cadre juridique, thèse présentée à la Faculté de droit, des sciences criminelles et d’administration publique de l’Université de Lausanne, Lausanne 2022, recension par Anne Petitpierre-Sauvain, Professeure émérite en droit, Université de Genève.
- DEP 2023 858: Thomas Abt / Roland Norer / Florian Wild / Nicolas Wisard (édit.), WaG – Kommentar zum Waldgesetz, Schulthess Juristische Medien AG, Zürich/Genf 2022, LXXVII/1004 pages, Fr. 289.-, ISBN 978-3-7255-8100-9, recension par Arnold Marti, Prof. en droit, Schaffhouse.

fichiers PDF. La recherche avancée sur notre site internet permet de consulter tous les cahiers DEP parus depuis 1986, en format PDF.

### Recherche avancée du DEP (base de données)

Toutes les rubriques du cahier DEP paru depuis 1986 peuvent être consultées en ligne sur [www.vur-ade.ch](http://www.vur-ade.ch). Notre base de données en ligne permet de chercher les contributions parues dans le DEP en fonction de différents critères de recherche. Elle est actualisée en permanence. Comme il est en outre possible d’y accéder en tout temps et en tout lieu, la base de données constitue une source d’information particulièrement attrayante. A l’exception des rubriques «Références» et «Fenêtre européenne», seuls les abonné-e-s ont le droit d’accéder aux documents en ligne.

## IV. Manifestations

En 2023 ont eu lieu à Soleure un colloque spécialisé (le 12 mai) ainsi que la journée annuelle suivie de la 37<sup>e</sup> assemblée générale (le 28 juin).

### Colloque spécialisé 2023

Le 12 mai 2023 a eu lieu à Soleure le colloque destiné aux spécialistes de la Confédération et des cantons sur le thème «Milieux fontinaux sous pression – questions d’exécution et instruments juridiques». Le matin, une excursion a été proposée par Christian Imesch, zoologue, écologue, lic. phil. nat., Service-conseil milieux fontinaux, à la découverte de plusieurs sources situées entre Soleure et Berne. Divers exposés ont été présentés l’après-midi: «Introduction aux milieux fontinaux et défis actuels en matière de protection des espaces naturels», par Christian Imesch; «Questions juridiques sur les droits d’eau», par Hans W. Stutz, Dr en droit, STUTZ Umweltrecht, Zurich; «Protection des milieux fontinaux conformément à la LPN», par Jennifer Vonlanthen, Dr en droit, OFEV, service juridique 1; «Protection des milieux fontinaux dans le canton des Grisons», par Laura Brosi-Hofmann, M.Sc. TUM, Protection de la nature et aménagement du paysage, Protection du paysage, parcs et milieux fontinaux, Office de la nature et de l’environnement (GR). Un choix d’exposés écrits a été publié dans le 2<sup>e</sup> cahier du DEP 2024.

### Journée annuelle 2023

La journée annuelle, intitulée «Responsabilité environnementale des entreprises actives sur le plan international», a eu lieu le 28 juin 2023 à Soleure.

Le contre-projet indirect du Parlement en réponse au rejet de l’initiative populaire «Entreprises responsables» du 29 novembre 2020 est désormais en vigueur depuis plus d’un an. Depuis, le droit européen a rapidement évolué et l’obligation de reporting des entreprises va nettement plus loin qu’en droit suisse. Le Conseil fédéral a reconnu le besoin d’adaptation et a commandé un projet de loi jusqu’en 2024. La gestion d’entreprise durable n’est pas seulement essentielle dans le domaine des droits de l’homme et de l’économie, mais aussi dans celui de la protection de l’environnement. Dans la gestion d’entreprise transnationale, les défis écologiques les plus divers se posent concernant la pollution des eaux, la déforestation de surfaces

arborées précieuses, les émissions de gaz à effet de serre ainsi que d’autres substances toxiques.

La journée annuelle du 28 juin 2023 a été l’occasion de se pencher sur ces défis. Les exposés du matin ont été consacrés aux principes et développements internationaux avec un accent sur le droit de l’environnement. L’après-midi, les intervenant-es ont expliqué l’exécution du devoir de diligence et la responsabilité des entreprises sous l’angle de la législation suisse, des entreprises et de la société civile.

Après l’allocution de bienvenue prononcée par Katrin Schneeberger, Dr phil. nat., directrice de l’Office fédéral de l’environnement (OFEV), les thématiques suivantes ont été présentées:

«Perspective empirique – exemples des défis posés aux entreprises suisses actives sur le plan international dans la mise en œuvre du devoir de diligence », par Sibylle Baumgartner, directrice, cofondatrice, focusright GmbH, Zurich; «Responsabilité des entreprises: nouveaux développements à l’échelon international», par Christine Kaufmann, Prof. en droit, Chaire de droit public, de droit public et européen, Université de Zurich; «Responsabilité environnementale des entreprises du point de vue du droit international public», par Mirina Grosz, Prof. en droit (HES), Prof. de droit constitutionnel, de droit administratif et de droit international public à la Kalaidos Law School (HES), avocate auprès de l’étude Poledna RC; «Devoir de diligence des entreprises – les développements en Europe et en Allemagne», par Sebastian Heselhaus, Dr en droit, Professeur ordinaire de droit européen, de droit international, de droit public et de droit comparé, Université de Lucerne; «Le point de vue de l’exécution: l’exemple du commerce international du bois – rapport d’atelier sur les efforts déployés afin de contrôler le respect du devoir de diligence incombant aux entreprises», par Achim Schafer, ingénieur du bois HES, collaborateur scientifique, OFEV, division Forêts, section Industrie du bois et économie

forestière; «Responsabilité environnementale des entreprises actives sur le plan international – état des lieux du droit en vigueur et perspectives de la législation suisse», par Gregor Geisser, Dr en droit, avocat; «Portée des exigences légales – actuelles et futures – en matière de durabilité environnementale pour les entreprises (globales) suisses», par Isabelle Romy, Prof. en droit, avocate, Kellerhals Carrard, Zurich; «La perspective procédurale: à quoi mènent les actions de droit privé en faveur du climat? Le point de vue du droit comparé», par Andreas Hösli, lic. en droit, doctorant à l'Université de Zurich, LL.M., avocat, Walder Wyss AG, et une synthèse par Evelyne Schmid, Prof. en droit, Prof. en droit international public, Université de Lausanne.

Les exposés ont été traduits simultanément en français. Un choix d'exposés écrits a été publié dans le 7<sup>e</sup> cahier du DEP 2023.

## Perspectives 2024

Trois manifestations auront lieu en 2024, qui porteront sur les thèmes suivants:

- Séminaire du 8 mars 2024 à Aarau: promotion de l'économie circulaire – supprimer les obstacles juridiques
- Journée annuelle 2024 (le 28 juin): les 40 ans de la loi sur la protection de l'environnement (LPE)
- Séminaire en Suisse romande (le 26 novembre 2024): la pesée des intérêts dans la loi sur la protection de l'environnement

## V. Projets

### **Le nouveau site web de l'ADE, qui a fait l'objet d'une refonte complète et intègre désormais la base de données du DEP, a été mis en ligne fin mai 2023.**

- Les prestations de l'ADE ont fait l'objet d'une numérisation intégrale au cours des dernières années. Grâce à une refonte complète du site internet sur le fond comme sur la forme, la base de données apparaît désormais dans un format moderne et convivial. Le site web procure aussi des renseignements sur les événements environnementaux actuels, les manifestations et les offres d'emploi. En outre, les newsletters donnent régulièrement des informations sur la revue et les événements organisés par l'ADE.
- Début 2024, l'ADE a délivré un mandat externe afin de garantir une plus large diffusion des informations propres au droit de l'environnement en Suisse romande. Nous espérons ainsi pouvoir y organiser régulièrement des séminaires et répondre plus spécifiquement aux besoins des francophones.
- Fin 2023, le projet d'encouragement «Droit de l'environnement en images» a été lancé pour les futurs juristes ayant un intérêt marqué pour le droit de l'environnement et de l'aménagement du territoire. Le premier projet de film a été développé par Jana Bärlocher sur le thème «Récupération du phosphore». Le film est diffusé sur le site [www.vur-ade.ch](http://www.vur-ade.ch). Le projet devrait se poursuivre au cours des prochaines années et susciter l'intérêt d'autres futurs juristes pour le droit de l'environnement.

## VI. Finances

L'ADE a pu remplir son mandat d'information en droit de l'environnement grâce au soutien de la Confédération et des 26 cantons, et par une gestion parcimonieuse de ses moyens financiers.

### Situation financière en 2023

L'ADE a clos l'exercice 2023 sur une perte de Fr. 104 244.-, après plusieurs prélèvements de fonds en faveur de projets totalisant Fr. 52 000.- et dans le respect du budget (voir les comptes annuels). Le résultat négatif est essentiellement dû à l'achèvement du projet de numérisation, à des travaux de traduction spéciaux, aux dépenses accrues découlant des modes de transmission numériques (transmission en direct) utilisés lors des manifestations et au report du séminaire d'automne au printemps 2024.

Au vu de sa situation patrimoniale, l'ADE dispose encore d'une marge de manœuvre financière lui permettant de mener à bien son mandat de prestations ainsi que des projets juridiques. Le comité a toutefois arrêté des mesures afin de stabiliser la situation financière. Elles devraient produire un effet à court et moyen terme.

### Financement

Les prestations de l'ADE ne pourraient pas être proposées à un tel niveau de qualité sans la collaboration étroite et durable avec les pouvoirs publics. En 2022, l'ADE et l'OFEV ont conclu une convention-cadre pour une période allant jusqu'en 2032 ainsi qu'une convention de prestations applicable jusqu'en 2025. Une déclaration d'intention de durée analogue convenue avec la Conférence des chefs des services et offices de protection de l'environnement (CCE) s'applique jusqu'en 2025. Les objectifs, les attentes et les prestations concrètes de l'ADE sont formulés dans ce cadre contractuel. L'ensemble de ces accords confèrent à l'ADE la sécurité de planification et les moyens financiers nécessaires à l'accomplissement de son mandat d'information en droit de l'environnement à long terme.

L'ADE est majoritairement financée par l'OFEV et par les cantons. Un quart du financement est assuré par l'ADE, grâce à la vente de sa revue spécialisée «DEP» et aux frais de participation aux séminaires. Durant l'année sous revue, l'ADE a pu à nouveau compter sur le soutien financier de l'ensemble des cantons. Ces aides financières de la Confédération et des cantons sont d'une importance capitale et permettent à l'ADE, en tant qu'organisation privée à but non lucratif, de proposer des prestations plurilingues dans toute la Suisse afin d'améliorer les connaissances et la mise en application du droit de l'environnement.

La convention de prestations met un accent particulier sur la numérisation des prestations de l'ADE, en vue de garantir une transmission des informations conforme à l'air du temps. Il s'agit en outre de renforcer la promotion du droit de l'environnement grâce à de nouveaux formats de manifestations et à une plus forte présence de toutes les langues nationales.

# Comptes annuels 2023

## Bilan

au 31 décembre 2023, en CHF

	2023	2022
<b>AKTIVEN</b>		
<b>Umlaufvermögen</b>		
Flüssige Mittel	270 533	429 344
Übrige kurzfristige Forderungen	480	-
Aktive Rechnungsabgrenzung	18 829	15 773
Vorräte	-	4 700
	<u>289 842</u>	<u>449 817</u>
<b>Anlagevermögen</b>		
Mobile Sachanlagen		
Mobilien	1 069	1 425
EDV-Hardware	3 115	2 821
	<u>4 184</u>	<u>4 246</u>
	<u>294 026</u>	<u>454 063</u>
<b>PASSIVEN</b>		
<b>Kurzfristiges Fremdkapital</b>		
Verbindlichkeiten aus Lieferungen und Leistungen	41 006	49 767
Kurzfristige Verbindlichkeiten	2 795	73
Passive Rechnungsabgrenzungen	17 795	15 049
	<u>61 596</u>	<u>64 889</u>
<b>Fondskapital zweckgebunden</b>		
Rechtsprojekt	3.1	80 000
	<u>80 000</u>	<u>80 000</u>
<b>Organisationskapital</b>		
Grundkapital	75 000	75 000
Gebundenes Kapital	3.2	33 000
Freiwillige Gewinnreserve		
Bilanzgewinn		
Gewinnvortrag	148 674	200 659
Jahresgewinn	-104 244	-51 985
	<u>152 430</u>	<u>309 174</u>
	<u>294 026</u>	<u>454 063</u>

## Compte de résultat

pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, en CHF

	2023	2022
<b>Betriebsertrag</b>		
Mitgliederbeiträge / Abos / Einzelhefte	88 956	80 116
Erträge Bundesamt für Umwelt (BAFU)	230 000	230 000
Erträge Kantone	133 500	135 500
Erträge Tagungen	19 140	72 460
Übriger Ertrag	22 719	15 340
Fondsauflösung	52 500	100 000
	<u>546 815</u>	<u>633 416</u>
<b>Aufwand Projekte</b>		
URP	-188 400	-127 002
Tagungen	-46 751	-91 617
	<u>-235 151</u>	<u>-218 619</u>
<b>Personalaufwand</b>		
Löhne und Gehälter	-164 357	-194 975
Sozialversicherungsaufwand	-56 479	-67 393
Übriger Personalaufwand	-3 430	-2 860
	<u>-224 266</u>	<u>-261 928</u>
<b>Sonstiger Betriebsaufwand</b>		
Raumkosten	-40 482	-40 414
Umzug	-	-1 602
Revisions- und Beratungsaufwand	-5 972	-6 432
Präsidium und Vorstandsarbeit	-23 154	-21 008
EDV-Aufwand	-25 870	-12 830
Digitalisierung	-83 202	-104 561
Übriger Betriebsaufwand	-10 531	-12 830
Abschreibungen	-2 431	-2 355
	<u>-191 642</u>	<u>-204 854</u>
<b>Betriebsergebnis</b>	<b>-104 244</b>	<b>-51 985</b>
<b>Jahresgewinn/Verlust</b>	<b><u>-104 244</u></b>	<b><u>-51 985</u></b>

# Annexe

pour l'exercice clos le 31 décembre 2023, en CHF

## 1. Angaben über die in der Jahresrechnung angewandten Grundsätze

Die vorliegende Jahresrechnung der Vereinigung für Umweltrecht (VUR) mit Sitz in Winterthur, wurde gemäss den Vorschriften des Schweizerischen Gesetzes, insbesondere der Artikel über die kaufmännische Buchführung und Rechnungslegung des Obligationenrechts (Art. 957 bis 962) erstellt.

### Sachanlagen und immaterielle Anlagen

«Die Bewertung der Sachanlagen und immateriellen Anlagen erfolgt zu Anschaffungs- oder Herstellkosten abzüglich aufgelaufener Abschreibungen und abzüglich Wertberichtigungen. Sämtliche Positionen werden linear über die Nutzungsdauer abgeschrieben, Mobiliar 4 Jahre, EDV-Hardware und Software 2–3 Jahre. Bei Anzeichen einer Überbewertung werden die Buchwerte überprüft und gegebenenfalls wertberichtigt.»

## 2. Allgemeine Angaben

### 2.1 Zweck

Die Vereinigung bezweckt die Förderung des Umweltschutzrechts und seiner Anwendung sowie die Pflege des Erfahrungsaustausches unter ihren Mitgliedern.

## 3. Angaben zu Bilanz- und Erfolgsrechnungspositionen

### 3.1 Fondskapital zweckgebunden – Rechtsprojekt

Fonds Rechtsprojekt: Diese Mittel sollen aussergewöhnliche Projekte der VUR im Bereich «Tagungen», «Weiterbildung» und «Publikationen» ermöglichen.

### 3.2 Gebundenes Kapital

Das gebundene Kapital besteht aus folgenden Projekten mit Verwendungszwecken, welche von der Organisation selbst auferlegt wurden:

	2023	2022
Fonds Vermittlung Umweltrecht <sup>1</sup>	3 000	3 000
Fonds EDV <sup>2</sup>	–	22 500
Fonds Kommentare <sup>3</sup>	–	–
Fonds RSB allgemein <sup>4</sup>	30 000	60 000
Total gebundenes Kapital	<b>33 000</b>	<b>85 500</b>

<sup>1</sup> Fonds Vermittlung Umweltrecht: Öffentlichkeitsarbeit, Veranstaltungen, Weiterbildung, URP

<sup>2</sup> Fonds EDV: URP – Datenbank, VUR-Webseite

<sup>3</sup> Fonds Kommentare: Finanzielle Unterstützung rechtswissenschaftlicher Kommentare

<sup>4</sup> Fonds RSB Allgemein: Periodische Rechtsprechungsberichte (RSB) zum Umwelt-, Natur- und Gewässerschutzgesetz

## 4. Weitere Angaben

### 4.1 Vollzeitstellen

Die Anzahl der Vollzeitstellen im Jahresdurchschnitt lag im Berichtsjahr sowie im Vorjahr nicht über 10.

### 4.2 Verbindlichkeiten gegenüber Vorsorgeeinrichtungen

	2023	2022
Offene Verbindlichkeit per Jahresende	–	73

### 4.3 Wesentliche Ereignisse nach dem Bilanzstichtag

Es bestehen keine wesentlichen Ereignisse nach dem Bilanzstichtag, die Einfluss auf die Buchwerte der ausgewiesenen Aktiven haben oder an dieser Stelle offengelegt werden müssen.

# Rapport de l'organe de révision



---

**Grant Thornton AG**  
Claridenstrasse 35  
P.O. Box  
CH-8027 Zürich  
T +41 43 960 71 71  
www.grantthornton.ch

## **Bericht des unabhängigen Wirtschaftsprüfers zur prüferischen Durchsicht an die Mitgliederversammlung der Vereinigung für Umweltrecht (VUR), St. Gallen**

Auftragsgemäss haben wir eine Review der Jahresrechnung (Bilanz, Erfolgsrechnung und Anhang) der Vereinigung für Umweltrecht (VUR) für das am 31. Dezember 2023 abgeschlossene Geschäftsjahr vorgenommen.

### **Verantwortung der Geschäftsführung für die Jahresrechnung**

Die Geschäftsführung ist verantwortlich für die Aufstellung der Jahresrechnung in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Vorschriften und den Statuten und für die internen Kontrollen, die der Vorstand als notwendig erachtet, um die Aufstellung dieser Jahresrechnung zu ermöglichen, der frei von wesentlichen falschen Darstellungen aufgrund von dolosen Handlungen oder Irrtümern ist.

### **Verantwortlichkeiten des unabhängigen Wirtschaftsprüfers**

Unsere Aufgabe ist es, eine Schlussfolgerung zur beigefügten Jahresrechnung abzugeben. Wir haben unsere Prüfung in Übereinstimmung mit dem anwendbaren Schweizer Standard zur Abschlussprüfung ISRE-CH 2400 «Review (prüferische Durchsicht) von Abschlüssen» vorgenommen. Danach wird die Review so geplant und durchgeführt, dass – wenn auch mit weniger Sicherheit als bei einer Prüfung – ausgesagt werden kann, ob der Wirtschaftsprüfer auf Sachverhalte gestossen ist, die ihn zum Schluss veranlassen, dass die Jahresrechnung nicht frei von wesentlichen Fehlaussagen im vorstehenden Sinne ist und nicht in allen wesentlichen Belangen in Übereinstimmung mit den anzuwendenden Rechnungslegungsvorschriften erstellt wurde. Dieser Standard verpflichtet uns auch zur Einhaltung der einschlägigen ethischen Anforderungen.

Eine Review von Abschlüssen in Übereinstimmung mit den ISRE-CH 2400 erfolgt mit einer begrenzten Sicherheit. Eine Review besteht hauptsächlich aus der Befragung von Mitarbeiterinnen und Mitarbeitern sowie analytischen Prüfungshandlungen in Bezug auf die der Jahresrechnung zugrunde liegenden Daten. Die Review bietet, verglichen mit einer Prüfung, weniger hohe Sicherheit dafür, dass wesentliche Fehlaussagen der Jahresrechnung aufgedeckt werden. Wir haben eine Review, nicht aber eine Prüfung, durchgeführt und geben aus diesem Grund kein Prüfungsurteil ab.

### **Schlussfolgerung**

Bei unserer Review sind wir nicht auf Sachverhalte gestossen, aus denen wir schliessen müssten, dass die Jahresrechnung nicht dem schweizerischen Gesetz und den Statuten entspricht.

# Organes

## Secrétariat

Reto Schmid, lic. iur., Rechtsanwalt

Chueky Dhidugong Asch, lic. iur.

Franziska Fawcett, Kommunikation und Veranstaltungen

regelmässige Mitarbeit:

- Gregor Geisser, Dr. iur., Rechtsanwalt, St. Gallen
- Sebastian Heselhaus, Prof. Dr. iur., M.A, Universität Luzern

Übersetzungen:

Séverine van der Meulen, lic. iur., dipl. Übersetzerin, Teufen AR

Katharina Schuhmacher, Dipl. Umwelt-Natw. ETHZ, Origlio TI

## Comité

### Président:

Hans W. Stutz, Dr. iur., STUTZ Umweltrecht, Zürich

Cordelia Bähr, lic. iur., Rechtsanwältin, LL.M. Public Law (LSE), bähr ettwein rechtsanwälte

Giovanni Bernasconi, dipl. Ing. ETH, Capo Sezione, Sezione protezione aria, acqua e suolo, Divisione dell'ambiente, Dipartimento del Territorio del Cantone Ticino

Dunia Brunner, Dr en droit, Université de Lausanne

Valentin Delb, dipl. Ing. ETH, econcept AG, Zürich

Nadine Kammermann, Dr. phil., Geschäftsführerin KVU – Konferenz der Vorsteher der Umweltschutzämter der Schweiz, Bern

Judith Sager, Avocate, Pully

Beatrix Schibli, PD Dr. iur., Dozentin für öffentliches Wirtschaftsrecht an der ZHAW, Rechtskonsultantin bei SCHIBLI & PARTNER

Salome Sidler, Fürsprecherin, Sektionschefin Rechtsdienst 1, stv. Leiterin Rechtsabteilung, Bundesamt für Umwelt, Bern

Thomas Stirnimann, KBNL, stellvertretender Geschäftsführer, Fachbereich Vernehmlassungen und Landwirtschaft

Nils Stohner, Dr. iur., Richter, Verwaltungsgericht Kanton Bern

## Commission de rédaction

Jean-Michel Brahier, Docteur en droit, Avocat, Brahier Magnin Avocats SA, Fribourg

Michael Bütler, Dr. iur., Rechtsanwalt, Zürich

Nina Dajcar, Dr. iur., Leiterin Rechtsdienst, Baudepartement Kanton Schaffhausen

Kathrin Dietrich, Fürsprecherin, Richterin, Bundesverwaltungsgericht, Abteilung II, St. Gallen

Anne-Christine Favre, Prof. Dr. iur., Université de Lausanne

Alexandra Gerber, lic. iur., Gerichtsschreiberin an der Ersten öffentlich-rechtlichen Abteilung des Bundesgerichts, Lausanne

Alain Griffel, Prof. Dr. iur., Universität Zürich

Peter M. Keller, Prof. Dr. iur., Bremgarten bei Bern

Hans W. Stutz, Dr. iur., STUTZ Umweltrecht, Zürich

Daniela Thurnherr, Prof. Dr. iur., LL.M., Juristische Fakultät der Universität Basel

Nicolas Wisard, Dr en droit, avocat, BMG Avocats, Genève

## Conseil consultatif

Heinz Aemisegger, Dr. iur., Dr. h.c., Lausanne

Peter Knoepfel, Prof. Dr. iur., IDHEAP, Lausanne

Arnold Marti, Prof. Dr. iur., Schaffhausen

Anne Petitpierre, em. Prof. Dr. iur., avocate, Genève

Heribert Rausch, em. Prof. Dr. iur., Erlenbach

Katrin Schneeberger, Dr. phil. nat., Direktorin BAFU, Bern

Ulrich Siegrist, Dr. iur., a. Nationalrat, Lenzburg

Jean-Baptiste Zufferey, Prof. Dr. iur., Université de Fribourg

Stand: 31.12.2023

## **Adresse**

Vereinigung für Umweltrecht (VUR)  
Association pour le droit de l'environnement (ADE)  
Associazione per il diritto dell'ambiente (ADA)  
Oberer Graben 42, 9000 St.Gallen  
Telefon 044 241 76 91  
[www.vur-ade.ch](http://www.vur-ade.ch), [info@vur-ade.ch](mailto:info@vur-ade.ch)

